

04 mai 2015

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



T
O
U
S
C
O
R
P
S



MME MAGIE PEUT FAIRE TOUT ET N'IMPORTE QUOI !

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique, a annoncé la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) pour les fonctionnaires.

Cette prime visait à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires lors de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la substitution CSG / cotisation d'assurance maladie. Seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 peuvent en bénéficier.

La suppression de cette prime interviendra à partir du 1er mai 2015 jusqu'à la fin de l'année 2017

Le SNAPATSI s'oppose totalement à cette suppression inadmissible et injuste !

Consulter le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 :

--> <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030537227&dateTexte=&categorieLien=id>



ANNONCER LA SUPPRESSION DE CETTE INDEMNITÉ

SANS AUCUN DIALOGUE SOCIAL

PENDANT LES NÉGOCIATIONS SUR LES CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATION (PPCR) MONTRE À QUEL POINT LA MINISTRE TRAITE LES AGENTS PUBLICS !